



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE SPÉCIALE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 12 DE LA RIVIÈRE LACOLLE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 8 avril 2024, a adopté par voie de sa résolution 2024-04-078 le règlement numéro 210, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 12 de la rivière Lacolle.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle onzième jour d'avril 2024

Stéphanie Leblanc

Stéphanie Leblanc

Directrice générale, greffière-trésorière

